

R.P.Q.S.

**Rapport sur le Prix et la Qualité du
Service de l'eau potable.**

Exercice 2022.



TABLE DES MATIERES

1	GENERALITE :	Page 03
	1.1 Présentation du service	
	1.2 Ressource	
	1.3 Réseau	
	1.4 Population et abonnés.	
2	EAU BRUTE :	Page 04
	2.1 Schéma production et distribution	
	2.2 Volume produit	
	2.3 Volume prélevé	
3	EAU DISTRIBUEE :	Page 04
	3.1 Traitement de l'eau	
	3.2 Par filtres à charbon	
	3.3 Par lampe U.V.	
	3.4 Stockage	
	3.5 Volume distribué	
4	QUALITE DE L'EAU	Page 05
	4.1 eau brute	
	4.2 eau distribuée	
5	FACTURATION ET RECETTE :	Page 06
	5.1 Délibération tarif	
	5.2 Redevance (Agence de l'eau)	
	5.3 Exemple de facture pour une consommation moyenne de 120 m ³	
6	DETTE :	Page 09
	6.1 Durée d'extinction	
	6.2 Etat de la dette	
	6.3 Montant financiers	
7	AMORTISSEMENT :	Page 09

1 - GENERALITE :

1.1 Présentation du service :

La compétence de l'eau est gérée par la Commune.

Compétences liées au service :

Production, traitement, distribution, stockage, travaux avant compteurs, installation et relevé de compteurs, facturation en régie communale.

Schéma de distribution Oui, date d'approbation : En cours

Schéma directeur : oui, date d'approbation : En cours.

Règlement de service Oui, date d'approbation : 24/12/2019 par délibération.

1.2 Ressource :

Le captage de la source « Saint Maurice » date de 1969.

D.U.P. (Déclaration d'Utilité Public) : arrêté Préfectoral N° 01-3313, signé le 26 juillet 2001.

Le captage est classé prioritaire en raison de l'activité agricole.

1.3 Réseau :

Le réseau compte 19 km de conduite de distribution et de transport dont 97% de distribution gravitaire.

Densité linéaire par Abonnés : 10.68 Abonnés/km.

1.4 Population et abonnés :

L'estimation de la population desservie est de 245 habitants en résidence principale sur l'année 2022, 609 habitants en période estivale selon la capacité maximal d'accueil touristique et le nombre de résidents secondaires.

Le service d'eau potable dessert 203 abonnés au 31/12/2022.

Nombre d'abonnés domestiques : 200

Nombre d'abonnés non domestiques : 3 (2 caveaux et 1 minoterie)

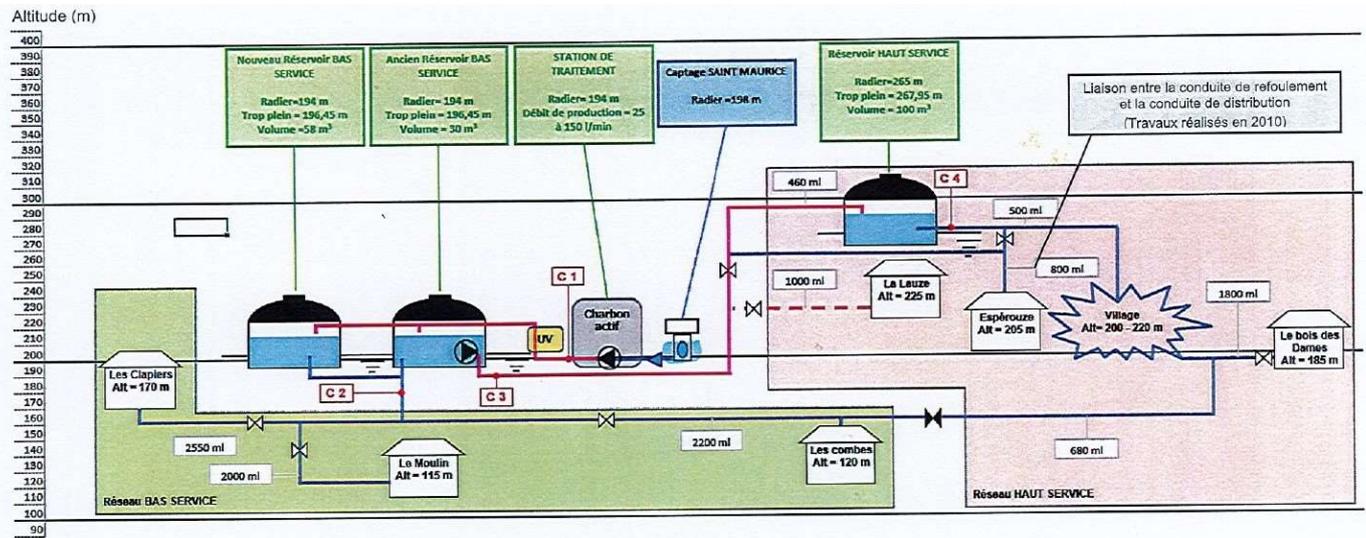
La consommation moyenne par abonné est de 138.2 m³/abonné au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants estimé par abonné est de 1.2 hab. en permanent et 3 hab. en période estivale.

Densité linéaire par abonnés : 10.68 abonnés par Km.

2 - EAU BRUTE :

2.1 Schéma production et distribution :



2.2 Volume produit :

Les relevés réalisés en 2022 par le service, ont montré une bonne tenue du débit du captage. Ce débit n'est jamais descendu en dessous de 7.5 m³/h. cette valeur a été atteinte au mois d'aout. Elle représente 180 m³/j,

2.3 Volume prélevé :

Volume prélevé en 2022 : 50 173 m³ (55 971 m³ sur l'année 2021).

3 - EAU DISTRIBUEE :

3.1 Traitement de l'eau :

Par charbon actif :

Situé en amont du réservoir du bas service,

Utilisation d'un filtre à charbon actif aggloméré, en grain, à base de houille bitumeuse

Traitement de 12.5 m³/h d'eau brute à 9 m CE

Vitesse de filtration 8.0 m/h, temps de contact 10 minutes.

Par U.V. :

Situé dans la chambre de vannes du réservoir bas service

Fonctionnement à commande électrique

3.4 Stockage :

Le stockage est assuré par 2 cuves, 30 et 50 m3 au réservoir bas service et une cuve de 100m3 au réservoir haut service.

3.5 Volume distribué (après traitement) :

Volume distribué en 2022 : 42 090 m3 (en 2021)

4 - QUALITE DE L'EAU (Analyses 2022) :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

4.1 Eau brute : captage

Nombre de prélèvements réalisés eau brute

Captage : 1 prélèvement le 07/10/2022

Après U.V. : 1 prélèvement le 07/10/2022

Nombre de prélèvements non conformes 0

Le taux de conformité : 100 %

4.2 Eau distribuée (après traitement) :

Les prélèvements sont réalisés à la sortie du robinet en mairie.

Nombre de prélèvements réalisés : 5 dont 4 avec présence de coliformes, mais conforme à la distribution.

Nombre de prélèvements non conformes : 1

Taux de conformité : 80%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est actuellement de 81/120 points pour la commune.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)	Barème	Note
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de comptage	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux avec une mise à jour au moins annuelle	5	5
Intégration de levés topographiques et plans de récolement (R554-34)		
Total	15	15
En cas d'obtention des 15 points précédents, les points suivants peuvent être obtenus	Barème	Note
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec <ul style="list-style-type: none"> - linéaire - catégorie de l'ouvrage (R554-2) - précision des informations cartographiques (R554-23) - matériau et diamètre pour au moins 50% du linéaire 	10	10
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 60% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 70% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 80% du linéaire	1	1
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 90% du linéaire	1	0
Matériau et diamètre des tronçons rassemblés pour au moins 95% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 50% du linéaire	10	10
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 60% du linéaire	1	1
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 70% du linéaire	1	1
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 80% du linéaire	1	1
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 90% du linéaire	1	0
Dates ou périodes de pose des tronçons rassemblés pour au moins 95% du linéaire	1	0
Total	30	26
Total général	45	41

Au moins 40 points doivent être obtenus pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé du réseau mentionné à l'article D.2224-5-1 du CGCT.

En cas d'obtention des 40 points précédents, les points suivants peuvent être obtenus	Barème	Note
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI, etc.) et servitudes	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Localisation des branchements sur le plan	10	0
Existence d'un document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du compteur dont la référence au carnet métrologique et la date de pose	10	0
Existence d'un document mentionnant les secteurs où ont été effectués des recherches de fuites, les dates de recherches et la nature des réparations effectuées	10	10
Existence d'un document mentionnant les secteurs où ont été effectués des travaux ou interventions sur le réseau (réparations, purges, renouvellements, etc.)	10	10
Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (estimatif sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation d'au moins 50% du linéaire des réseaux et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert	5	0
Total	75	40

Total général	120	81
----------------------	------------	-----------

5 - FACTURATION ET RECETTE :

5.1 Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 01 mars à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Jean-Luc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : la majorité des membres en exercice

Absent excusé : ESPASA Vincent

M. ARTAUD Frédéric a été élu secrétaire.

Objet : Facturation et tarif de l'eau 2022

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de revoir le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement.

Il propose, suite aux problèmes rencontrés lors de dernière facturation, de supprimer l'acompte en Juin et de régler la totalité de la consommation en octobre.

C'est-à-dire toujours deux facturations à l'année :

Au mois de Juin, facturation de l'abonnement de l'eau et de l'assainissement et au mois d'octobre facturation de la consommation de l'eau et de l'assainissement.

Il explique que des modalités de paiements peuvent être accordés sur demande écrite pour les gros consommateurs, un échéancier de paiement peut être mis en place.

Il propose de modifier également le règlement intérieur suite à ce changement.

Il rappelle les tarifs ci-dessous et propose de les maintenir pour 2022.

- Prix du m3 d'eau pour la consommation domestique :	
De 0 à 200 m3	1.00 €
De 201 à 300 m3	2.08 €
De 301 à 500 m3	2.18 €
De 501 à 1000 m3	2.27 €
+ de 1001	2.99 €
- Prix du m3 d'eau pour la consommation industrielle	0,41 €
- Redevance pour pollution	0,28 €
- Redevance pour modernisation réseaux de collecte	0,16 €
- Prix du m3 Assainissement	0,41 €
- Redevance Abonnement Eau	60.00 €
- Redevance Abonnement Assainissement	60.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTÉ** ce nouveau mode de facturation et dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022.

La facturation est assurée par la Commune en régie Communale. Budget annexe eau et assainissement, non assujettie à la TVA.

Le tarif est voté chaque année par délibération du Conseil Municipal.

5.2 Tarif au 31/12/2022 :

La part fixe est l'abonnement : 60 € TTC /an

Le tarif est calculé par m³ sur 5 tranches : Voir délibération du 22 mars 2022.

Les volumes consommés sont relevés sur une fréquence semestrielle (juin et octobre)

La facturation est elle aussi semestrielle l'abonnement est facturé en juin, la consommation en octobre.

Volume facturé en 2022 : 28 058 m³ (27 364 en 2021).

5.3 Redevance :

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) : 0.14 € /m³

Soit pour l'année 2022 : 7647 €

Pollution domestique (Agence de l'eau) 0.28 € /m³

Soit pour l'année 2022 : 7438 €

5.4 Exemple de facture sur une base moyenne de 120m³ de consommation :

Collectivité :
MAIRIE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN
1 PLACE DE LA MAIRIE
26230 CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Tél : 04.75.98.50.49
LE MAIRE : BODIN Jean Luc

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
EAU ASSAINISSEMENT CONSO 2022

SGC DE PIERRELATTE
2 BD FREDERIC MISTRAL
26700 PIERRELATTE

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Vous pouvez payer cette dette sur internet en vous connectant sur :
www.payfip.gouv.fr
Identifiant
Référence :

Détail des consommations :

Numéro de chassis	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Conso.	Relevé le
			615	732		117	05/10/2022

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire	Montant	Total
100	EAU				
121	Consommation Eau Tranche 1 (de 0 à 200 m3)	117 m3	1,000	117,00 €	117,00 €
170	Redevance pour pollution domestique	117 m3	0,280	32,76 €	32,76 €
299	SOUS-TOTAL EAU				149,76 €
300	ASSAINISSEMENT				
320	Consommation Assainissement	117 m3	0,410	47,97 €	47,97 €
330	Redevance Modernisation des réseaux de collecte	117 m3	0,160	18,72 €	18,72 €
499	SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT				66,69 €

Prix de l'eau au litre en euros, hors abonnement : 0.00144€

A REGLER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2022

Net à payer
216,45 €

Date limite de règlement : 30/11/2022

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	N° abonné	Emis le	Année
000318	20	12	7011		17/10/2022	2022

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

VOIR VERSO DE LA FACTURE

Payer à : SGC DE PIERRELATTE
2 BOULEVARD FREDERIC MISTRAL
26700 PIERRELATTE
FR67 3000 1005 5652 6300 0000 0000 0000

Payeur :

Emetteur : MAIRIE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Période : 01/01/2022 au 31/12/2022

Réf. :

Titre/bord. : 20/12

N° budget : 073 - 02

Code rec. : EA

Nat. rôle : 12

N° ORMC : 3

Code pér. : 2

Net à payer : 216,45 €



Flasher pour payer

5.5 Recette :

Recettes vente d'eau : 50 945 € - 7647 € (paiement de la redevance de l'eau) : 43 298 €

Dont abonnements : 10 194.98 €

6 - DETTE :

6.1 Durée d'extinction de la dette :

Encours de la dette : 47 749.71 €

Epargne brute annuelle : 10 849.25 €

Durée d'extinction de la dette en année : 4 années.

6.2 Etat de la dette du service :

Encours de la dette au 31/12/2022 : 47 749.71 €

Montant remboursé durant l'exercice 2022 :

- En capital : 13 111.17 €
- En intérêts : 1 848.14 €

6.3 Montant financiers :

Montant financier HT des travaux engagés en 2022 : 20 130 €

Montant en subvention : 13 750 €

7 - AMORTISSEMENT :

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 11 268.03 €